

Maitres d'ouvrage



Réhabilitation du Guil et protection contre les crues de la plaine de Château-Ville-Vieille

RÉUNION PUBLIQUE
25 SEPTEMBRE 2026

Financeurs

Fonds de prévention des
risques naturels majeurs



ORDRE DU JOUR

- Introduction
- Etat des lieux
- Présentation du projet
- Calendrier
- Coût des travaux
- Démarches foncières



INTRODUCTION

Michel MOURONT, président de la Communauté de communes



1

ETAT DES LIEUX

1. État des lieux

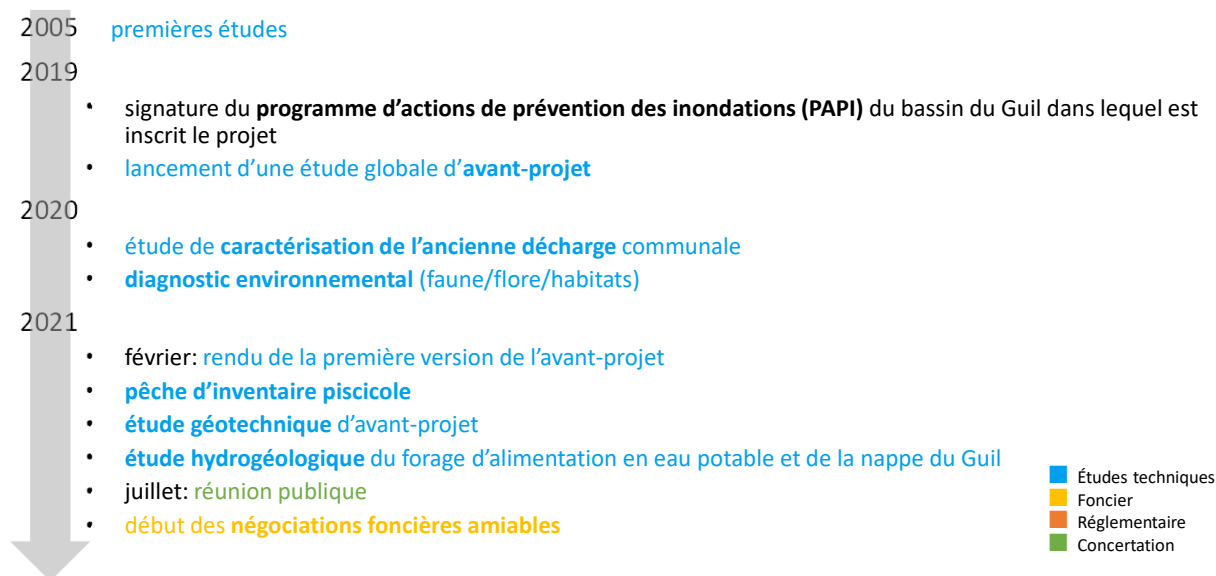
Constat : une situation actuelle très dégradée qui doit être traitée



- Des **ouvrages de protection** anciens (post-crue 1957) et **défaillants**
- Un secteur jugé comme étant le plus critique du bassin versant du Guil du point de vue du fonctionnement morphologique du Guil:
 - **largeur du lit réduite,**
 - **enfouissement du fond,**
 - **apports solides importants en cas de crue**
- Un constat fait depuis de nombreuses années (schéma d'aménagement du Guil en 1992, études du contrat de rivière en 2002...)

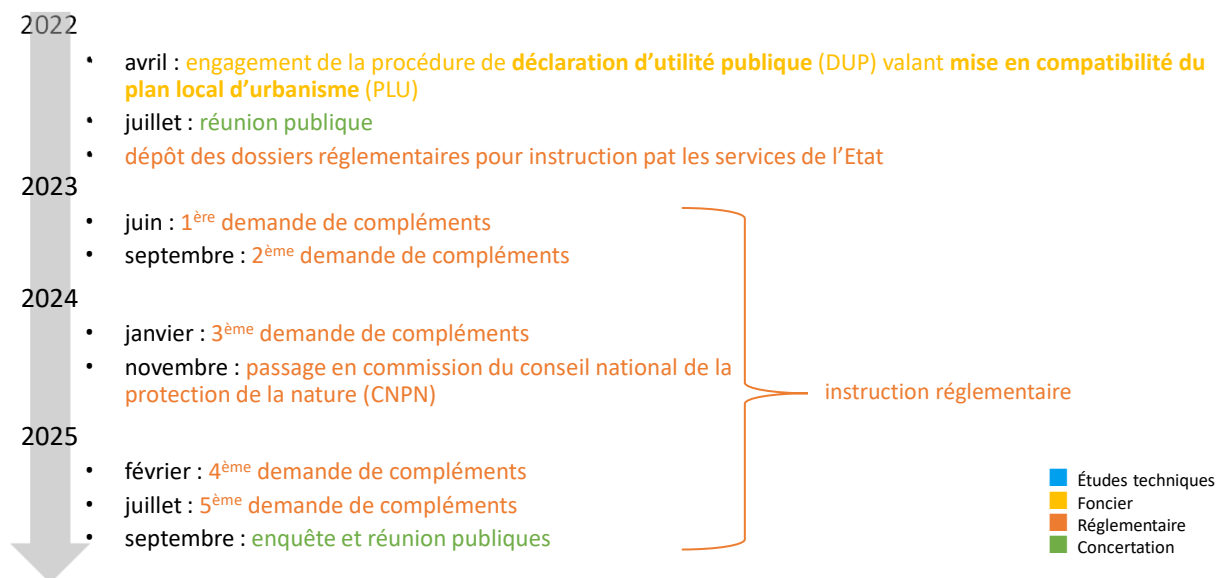
1. État des lieux

Historique



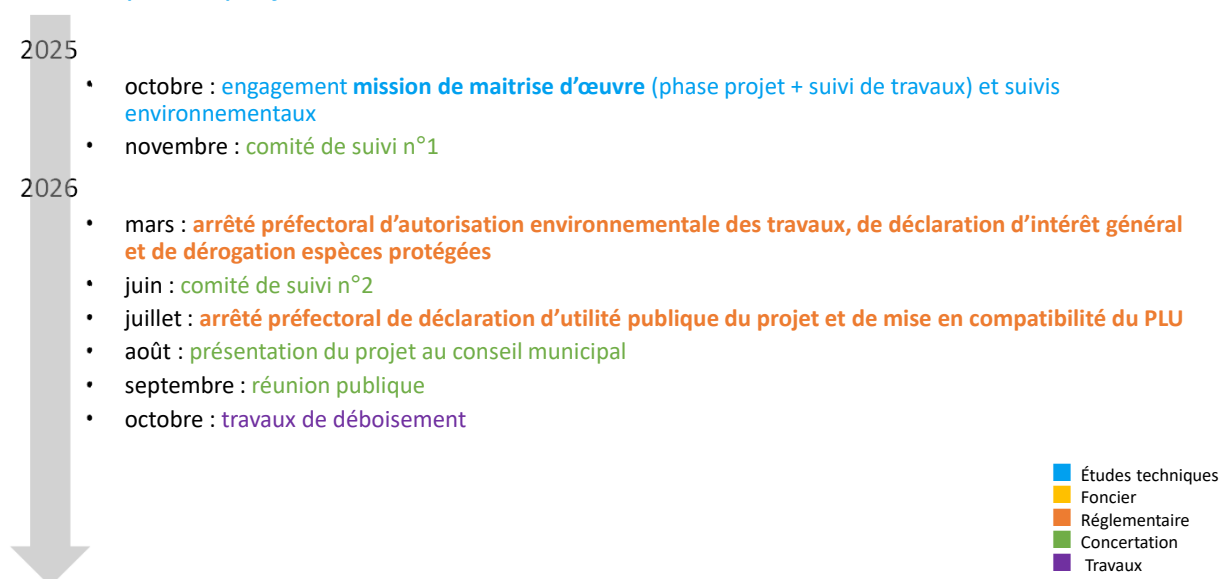
1. État des lieux

Historique



1. État des lieux

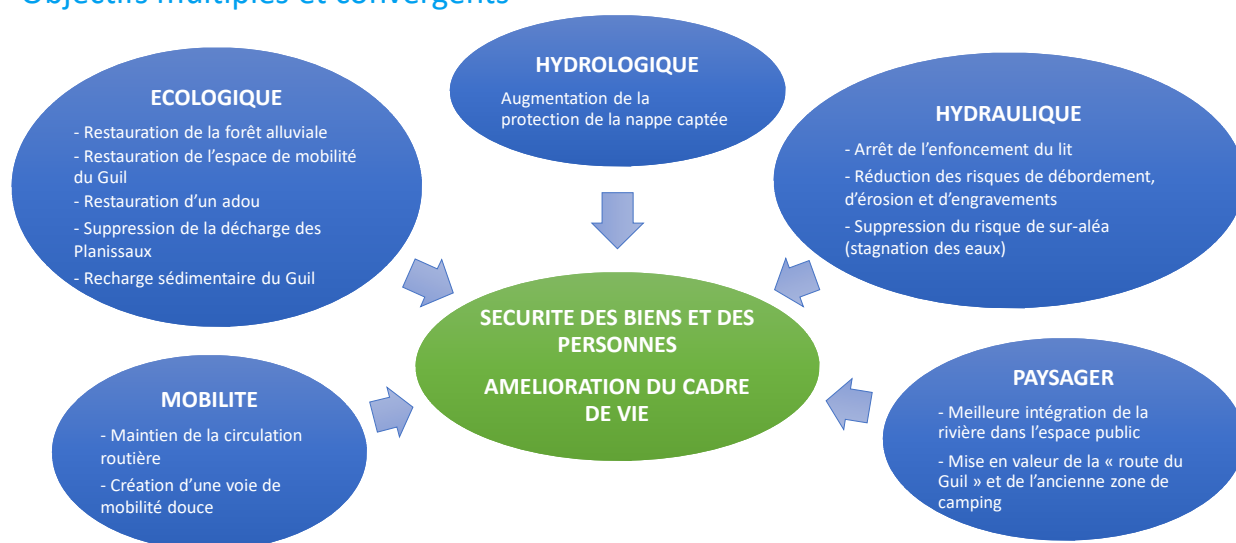
Historique du projet





2. Présentation du projet

Objectifs multiples et convergents



2. Présentation du projet

Organisation des intervenants

MAITRISE D'OUVRAGE	• Communauté de communes du Guillestrois-Queyras – service GEMAPI • Transfert de maitrise d'ouvrage du Département des Hautes-Alpes
MAITRISE D'ŒUVRE	• Mandataire : HYDRETTUES Alpes du Sud • Co-traitant et chef de projet : Alpes Ingénierie Aménagements • Co-traitant : EGLS • Géotechnique : SAGE Ingénierie
COORDINATION SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ	• APAVE
SUIVI ENVIRONNEMENTAL	• Mesures écologiques : INDDIGO • Suivis hydromorphologiques, hydrobiologiques et piézométriques : AMETEN

2. Présentation du projet

Suivis environnementaux

→ Mesures imposées par arrêté préfectoral

MISSIONS D'INDDIGO :

- Accompagner la **mise en œuvre des 23 mesures environnementales**
- Sécuriser le projet au regard des enjeux environnementaux
- Préparer les **interventions écologiques préalables aux travaux**
- Assurer le **suivi écologique du chantier**

MISSIONS D'AMETEN :

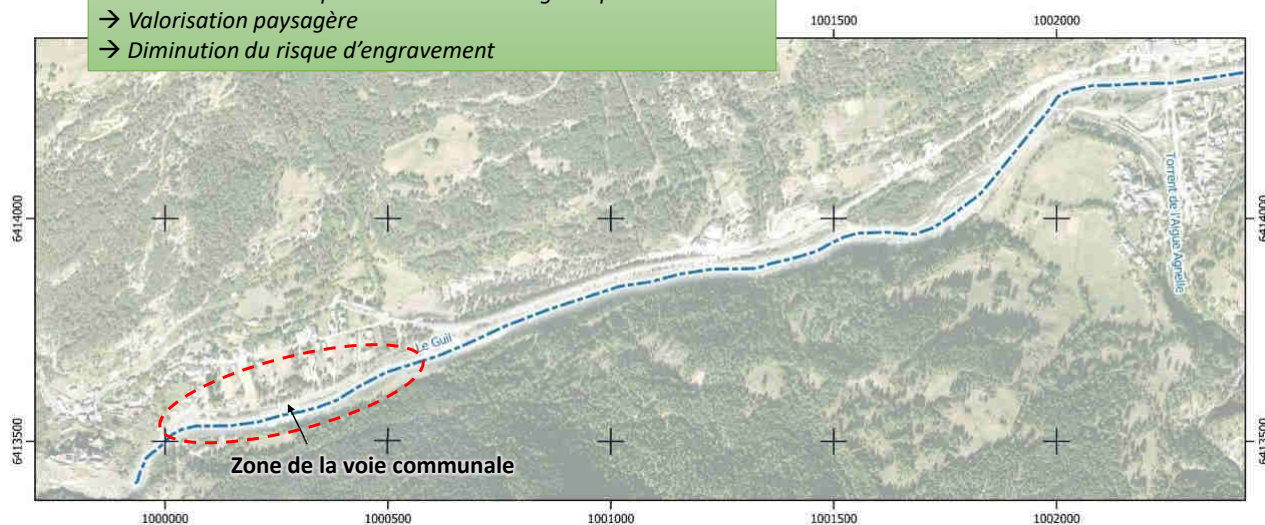
- Appréhender les **évolutions morphologiques post-travaux**
- Evaluer les **incidences des travaux sur la faune aquatique**
- Analyser l'**évolution de la nappe**
- Suivre la **qualité des eaux**



2. Présentation du projet

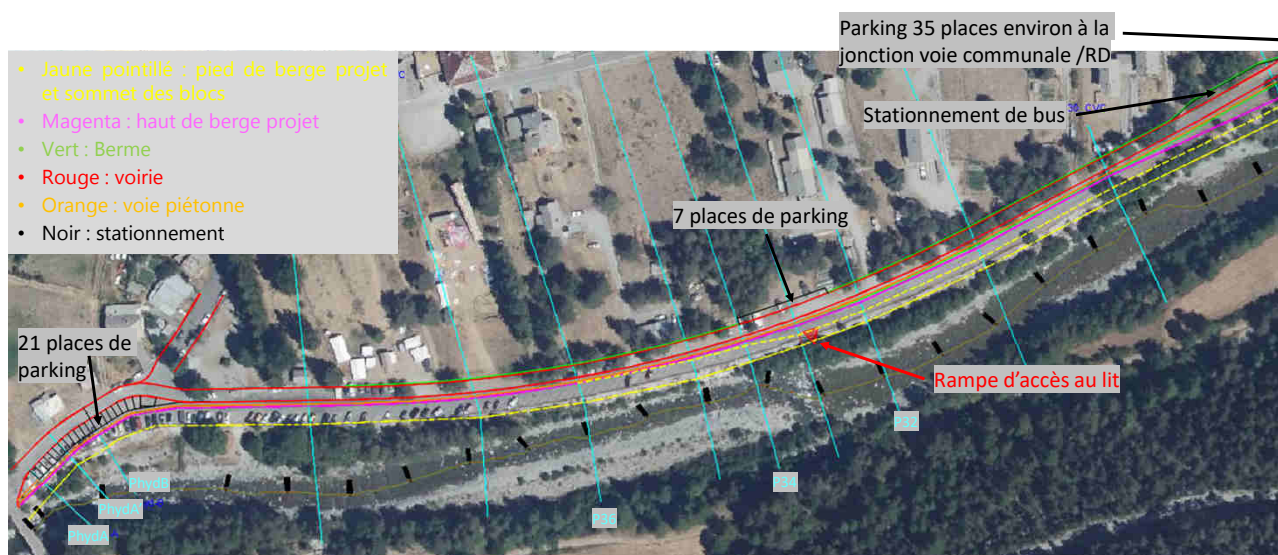
Zone de la voie communale : **objectifs**

- Reconstruction et optimisation de l'ouvrage de protection
- Valorisation paysagère
- Diminution du risque d'engravement



2. Présentation du projet

Zone de la voie communale: **vue d'ensemble**



2. Présentation du projet

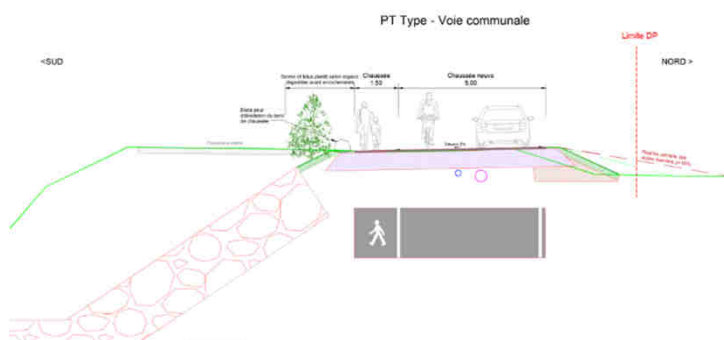
Zone de la voie communale : **principes d'aménagement**

- Voirie au plus près de la limite cadastrale + bande piétonne en berge
- Stationnement permanent aux 2 extrémités et le long de la route du Guil
- Protection de berge en enrochements et végétalisation en pied et haut de berges
- Elargissement du lit
- Confortement du seuil existant

2. Présentation du projet

Zone de la voie communale : détails voirie

- voirie déplacée côté nord
- voirie bidirectionnelle de 5 m avec pictogrammes cycles
- espace de cheminement piéton (1,50m) délimité par un marquage et des pictogrammes piétons
- bord de chaussée côté Guil marqué par des blocs rocheux et un talus planté + garde corps nécessaire sur la partie aval
- reprise des accès riverains



2. Présentation du projet

Zone de la voie communale : détails stationnement

Stationnements pérennes prévus :

- Parking près du pont du Pasquet → 21 places
- Places le long de la route du Guil → 7 places + 2 places de bus
- Parking à la jonction avec la RD947 → 35 places

Stationnements complémentaires envisagés :

- Provisoire pendant la période des travaux → parcelles identifiées et propriétaires sollicités
- Définitif post travaux → mobilisation de l'emplacement réservé au PLU par le Maire

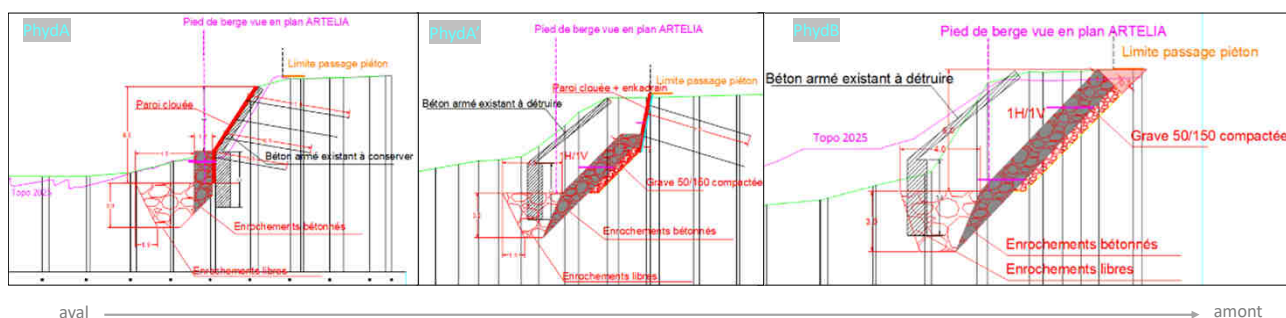


2. Présentation du projet

Zone de la voie communale : détails protection de berges

Amont du pont du Pasquet sur 70 m

- Paroi clouée en amont immédiat du pont sur 10 m
- Puis transition graduelle vers parement en blocs liaisonnés à 1H/1V
- Puis transition vers enrochements libres en amont



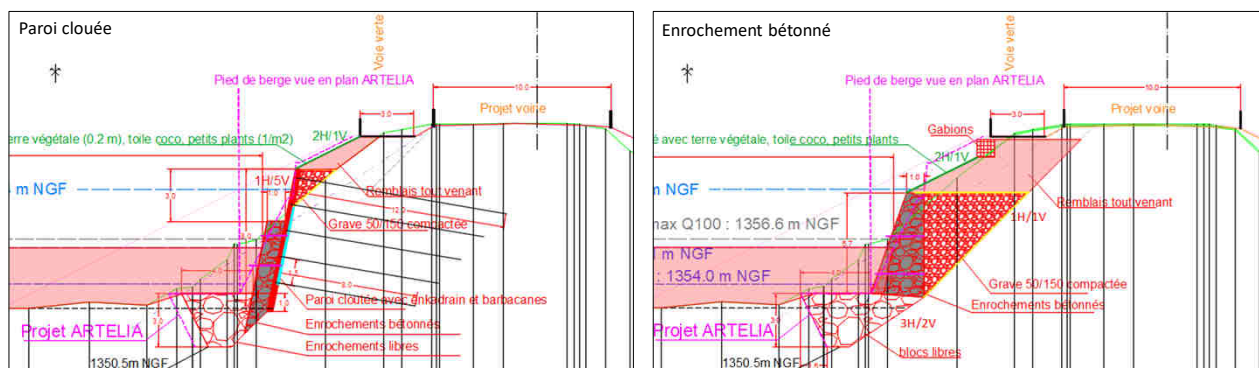
2. Présentation du projet

Zone de la voie communale : détails protection de berges

Amont du pont du Pasquet sur 70 m

PISTE D'ECONOMIE (400 000 € HT) : remplacement de la paroi clouée par un enrochement bétonné + maintien de la berge actuelle permettant de s'affranchir du déplacement de réseaux

→ A valider par les services de l'Etat

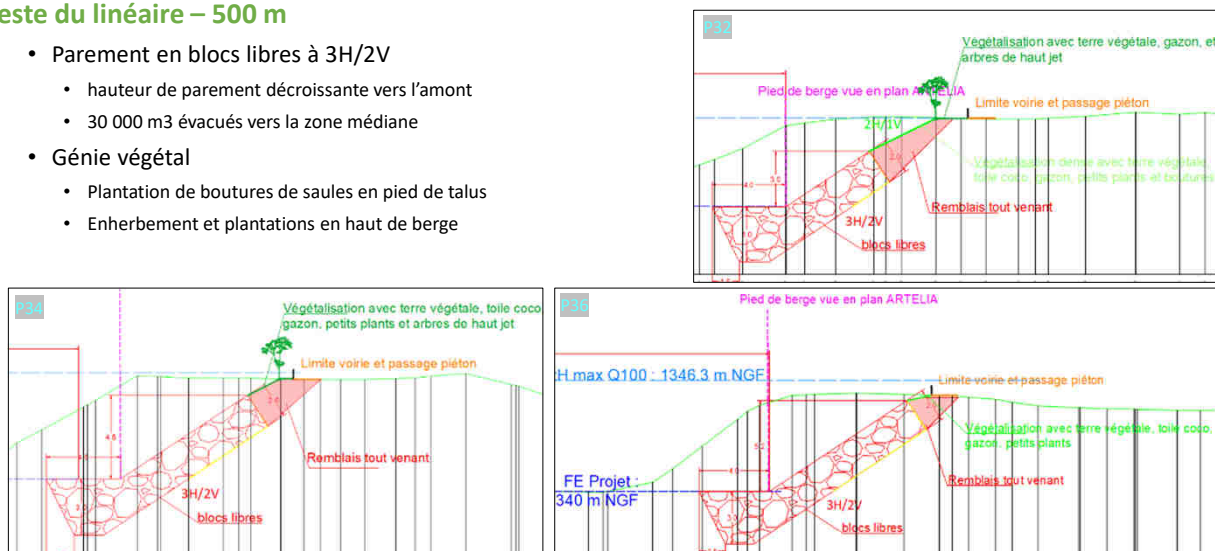


2. Présentation du projet

Zone de la voie communale : détails protection de berges

Reste du linéaire – 500 m

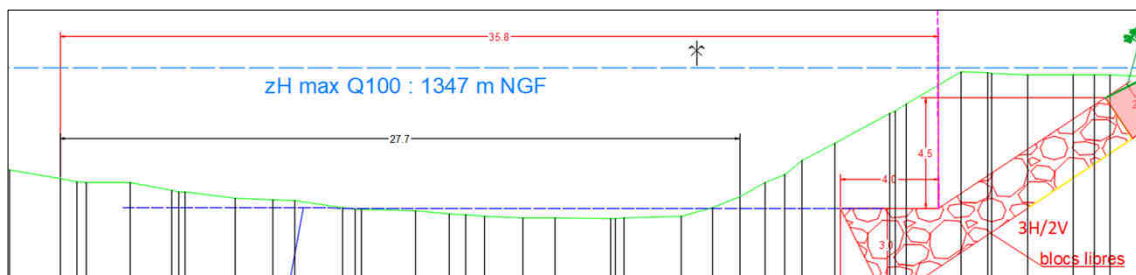
- Parement en blocs libres à 3H/2V
 - hauteur de parement décroissante vers l'amont
 - 30 000 m³ évacués vers la zone médiane
- Génie végétal
 - Plantation de boutures de saules en pied de talus
 - Enherbement et plantations en haut de berge



2. Présentation du projet

Zone de la voie communale : détails élargissement du lit

- Elargissement du lit d'environ 10 m
- Largeur en fond de 35 à 40 m
- Elargissement diminuant au voisinage du pont

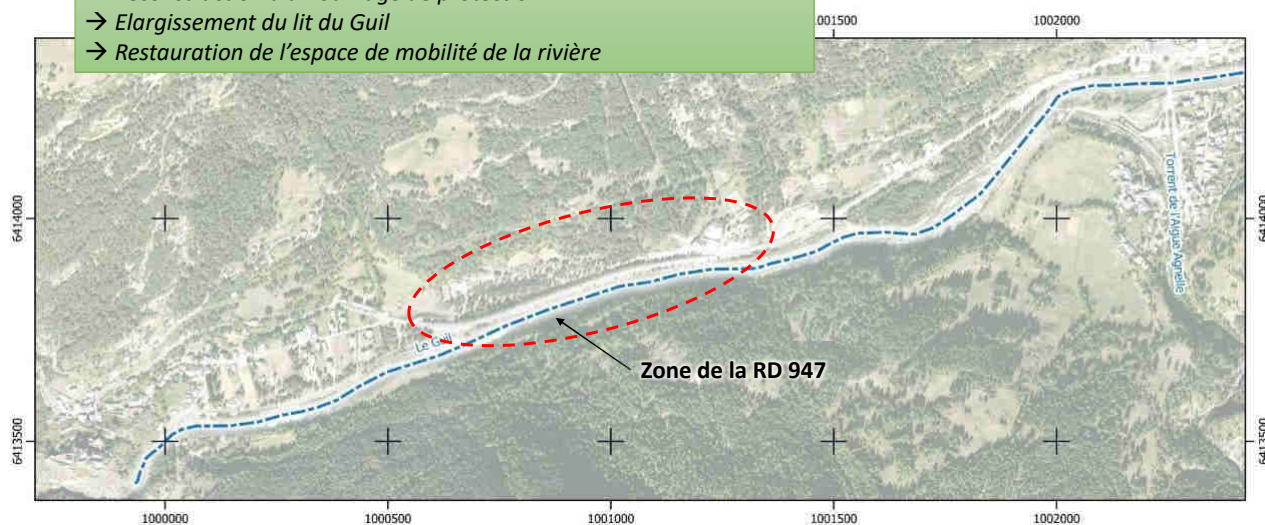




2. Présentation du projet

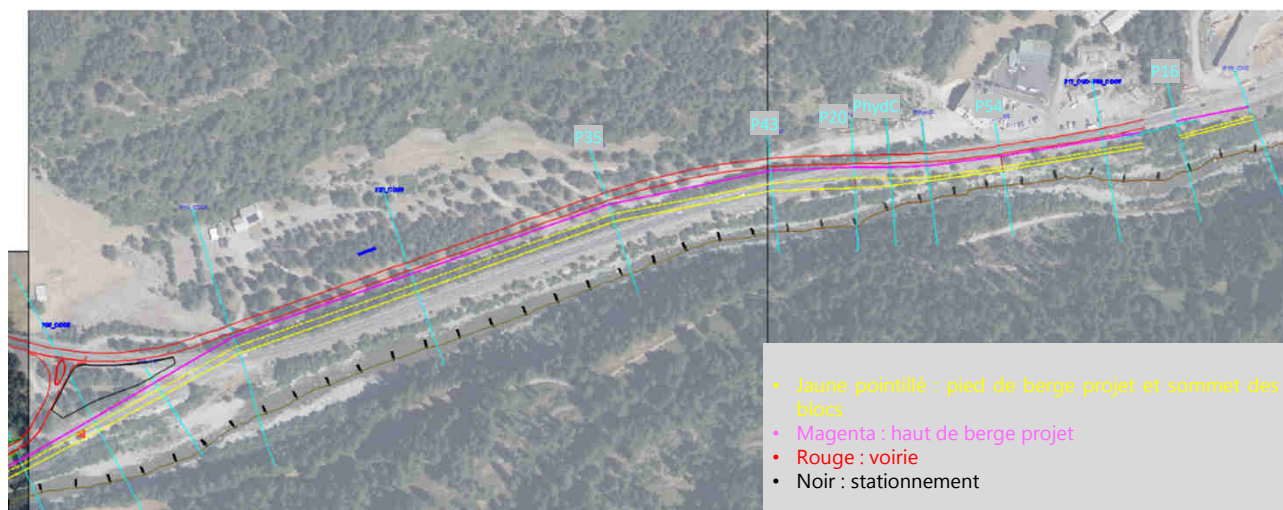
Zone de la RD 947 : **objectifs**

- Reconstruction d'un ouvrage de protection
- Elargissement du lit du Guil
- Restauration de l'espace de mobilité de la rivière



2. Présentation du projet

Zone de la voie communale: **vue d'ensemble**



2. Présentation du projet

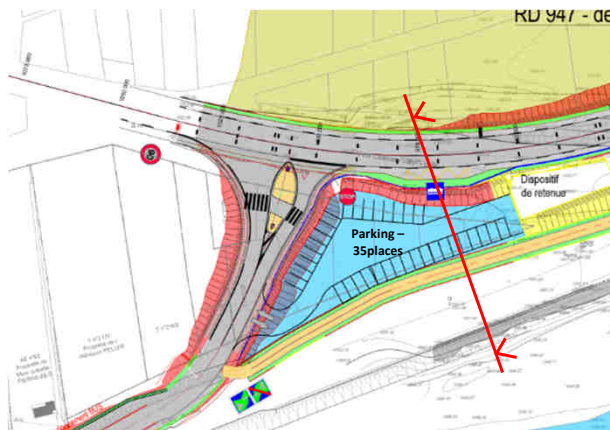
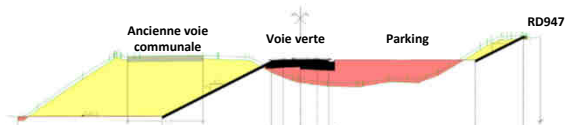
Zone de la RD947: **principes d'aménagement**

- **Confortement de berge** en enrochements libres sur 630 m puis enrochements bétonnés ou paroi clouée sur 270 m à proximité du torrent de Platenq
- **Végétalisation** par bouturage de saules en pied de berge et enherbement et plantations en haut de berge
- **Elargissement** du lit jusqu'à 40 m et **recharge sédimentaire** du lit du Guil
- **Déplacement de la route départementale** vers le versant, dévoiement des réseaux et rétablissement des écoulements du bassin versant
- **Raccordement de la voie communale** et création d'une **zone de stationnement**

2. Présentation du projet

Zone de la RD947: détails raccordement de la voie communale et création d'une zone de stationnement

- Carrefour en T sans voie de tourne à gauche
- Création d'un ilot directionnel en dur
- Déplacement de l'arrêt de bus existant
- Parking d'environ 35 places dans le délaissé entre la voie verte et le raccordement de la voie communale



2. Présentation du projet

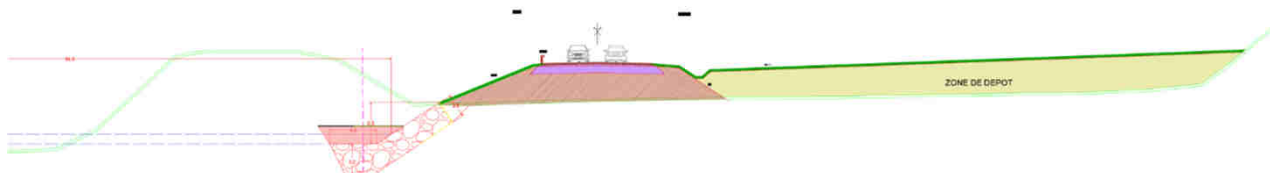
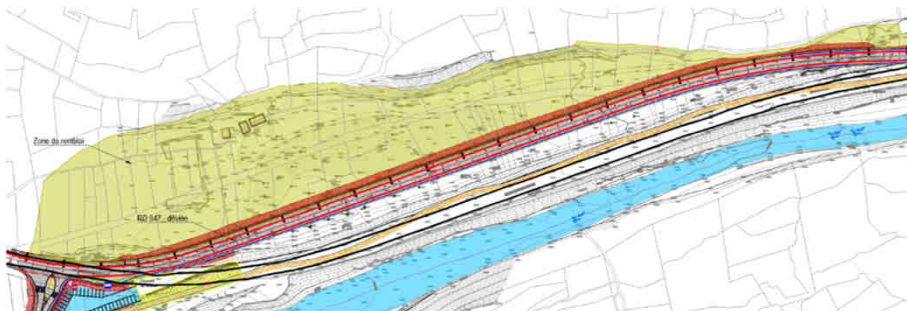
Zone de la RD947: principes d'aménagement

- **Confortement de berge** en enrochements libres sur 630 m puis enrochements bétonnés ou paroi clouée sur 270 m à proximité du torrent de Platenq
- **Végétalisation** par bouturage de saules en pied de berge et enherbement et plantations en haut de berge
- **Elargissement** du lit jusqu'à 40 m et **recharge sédimentaire** du lit du Guil
- **Déplacement de la route départementale** vers le versant, dévoiement des réseaux et rétablissement des écoulements du bassin versant
- **Raccordement de la voie communale** et création d'une **zone de stationnement**
- Création d'une **voie verte** et construction d'une **passerelle** au niveau du torrent du Platenq
- Remblai de la zone entre la RD 947 et le versant

2. Présentation du projet

Zone de la RD947: détails remblai entre la RD947 et le versant

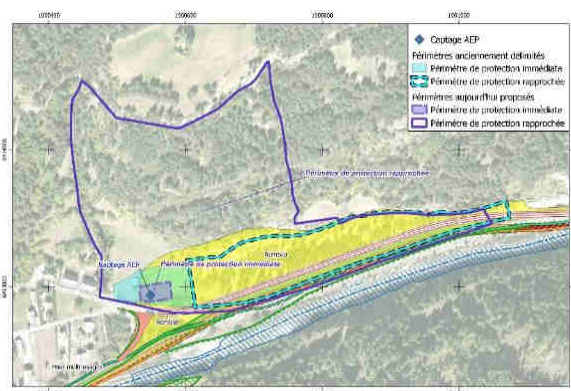
- Remblai de 85 000 m³ provenant des déblais des autres secteurs
- **Intérêts**
 - **Gestion des matériaux sur place** et limitation des transports
 - **Suppression** de la digue et du risque de sur-aléa
 - **Meilleure protection de la nappe** du Guil sous jacente contre les pollutions diffuses



2. Présentation du projet

Zone de la RD947: détails remblai entre la RD947 et le versant

- Démolition de 2 bâtiments (récupération d'éléments possible par la commune), terrain de tennis, réseau électrique
- Maintien des réseaux eaux usées, eau potable et fibre chaussée
- Projet d'abandon du captage dont le périmètre de protection se situe dans la zone de remblai :
 - **Suppression des contraintes** liées aux prescriptions de l'hydrogéologue agréé
 - Recherche engagée d'une ressource alternative dans la nappe du Guil
 - **Possibilité plus grande de réaménagement** du site (récréation d'un camping, espace jeux...)

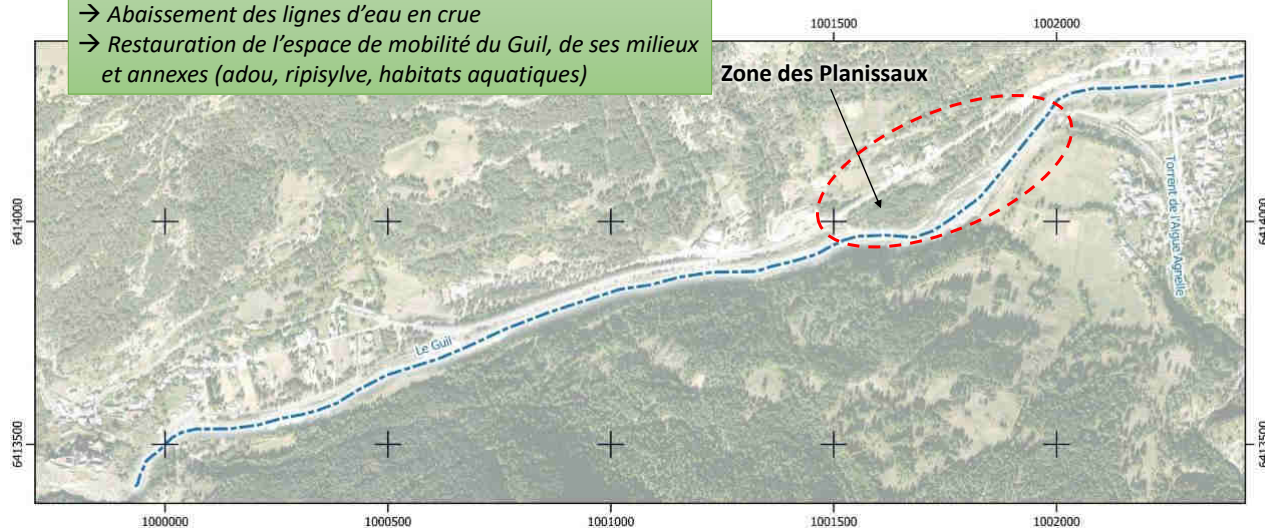




2. Présentation du projet

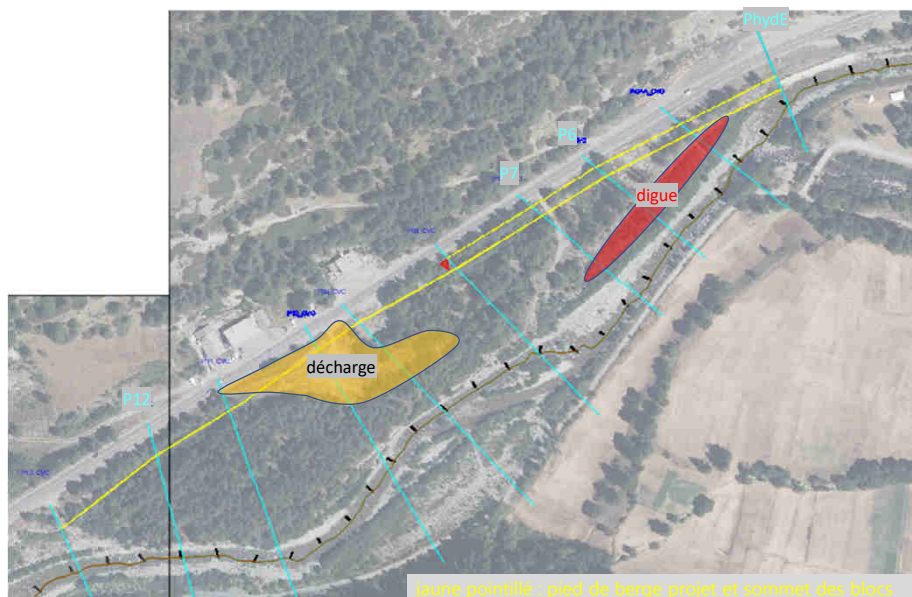
Zone des Planissaux : **objectifs**

- Régulation des apports solides de l'Aigue Agnelle
- Abaissement des lignes d'eau en crue
- Restauration de l'espace de mobilité du Guil, de ses milieux et annexes (adou, ripisylve, habitats aquatiques)



2. Présentation du projet

Zone des Planissaux : **vue d'ensemble**



2. Présentation du projet

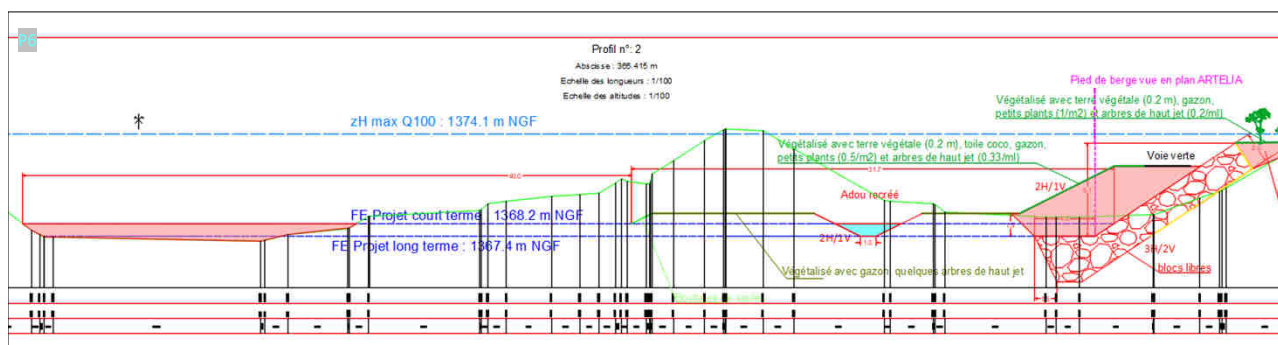
Zone des Planissaux : **principes d'aménagement**

- Confortement des berges en enrochements libres le long de la RD947
- Elargissement du lit, suppression de l'ancienne décharge et de la digue existante et recharge sédimentaire du Guil
- Création d'une voie verte jusqu'à Ville-Vieille
- Recréation de l'adou
- Végétalisation par bouturage de saules en pied de berge et engazonnement et plantations en haut de berge

2. Présentation du projet

Zone des Planissaux : détails

- Décharge évacuée (15 000 m³) + digue des Planissaux démontée (matériaux envoyés en décharge agréée)
- Lit élargi à 40 m puis récréation d'une terrasse alluviale au-delà
- 50 000 m³ évacués vers la zone entre la RD 947 et le versant
- Recharge sédimentaire du lit jusqu' à 1,5 m au dessus du fond long terme
- Végétalisation des berges et à minima de la terrasse



3

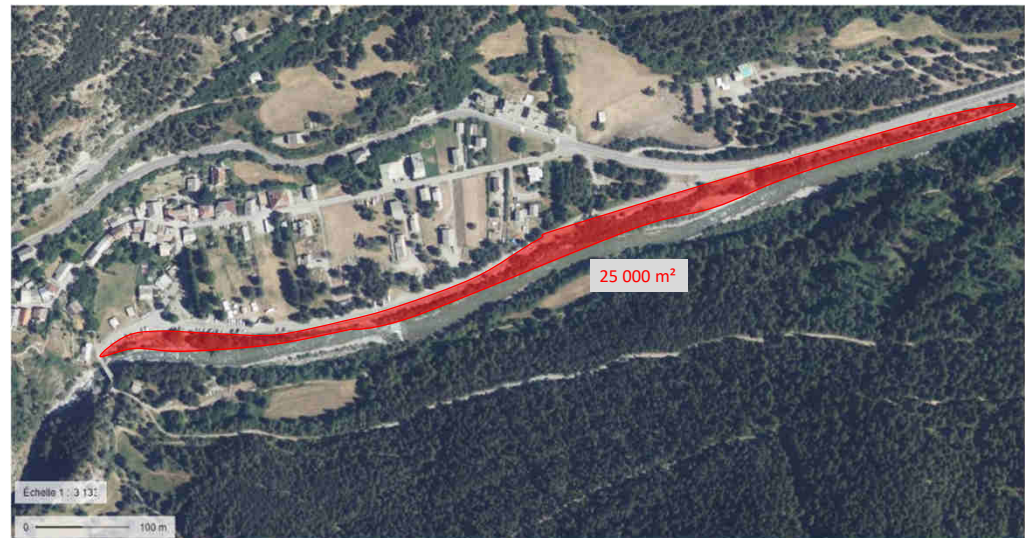
CALENDRIER

3. Calendrier

	2026	2027				2028					2030
	automne	hiver	printemps	été	automne	hiver	printemps	été	automne		automne
Déboisement pied de berge voie communale et RD947											
Démolition installations ancien camping											
Déboisement secteurs RD947 et Planissaux											
Construction passerelle											
Travaux voie communale											
Travaux zone des Planissaux											
Travaux zone de la RD947											
Revêtement chaussée RD947											
Diversification des écoulements de l'adou											

3. Calendrier

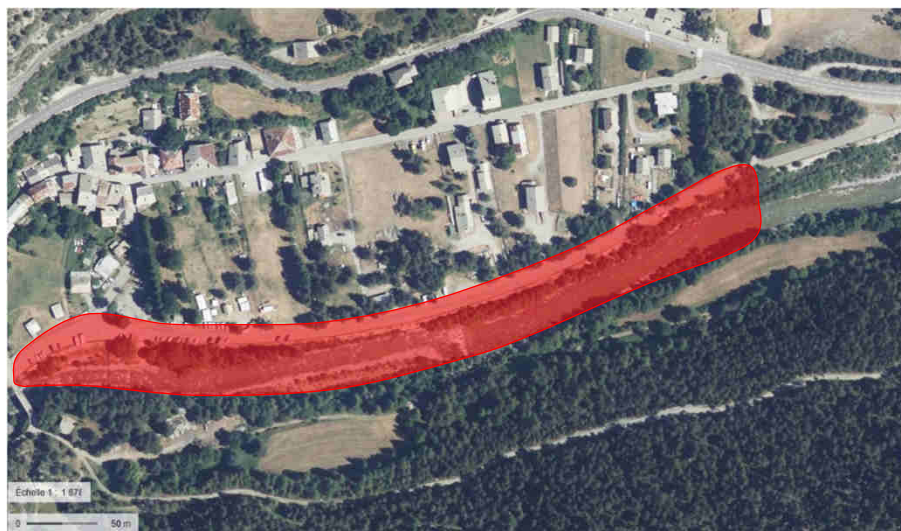
Déboisement en pied de berges le long de la voie communale et de la RD947
→ Automne 2026



3. Calendrier

Travaux voie communale

→ Printemps à automne 2027



ETAPES :

1. Dévoisement des réseaux
2. Voirie
3. Ouverture du lit et protection de berge
4. Finition revêtement de surface

3. Calendrier

Démolition installations existantes

→ Automne 2027



3. Calendrier

Déboisement arrière de la RD947 et zone des Planissaux

→ Automne 2027



4. Coût prévisionnel des travaux

	Coût stade projet (€ HT)
Secteur aval : voie communale	2,4 M
Secteur médian : RD947	6,2 M
Secteur amont : zone des Planissaux	3,2 M
TOTAL	11,8 M

Répartition actuelle des financements :

	Montant	
	€ HT	%
Etat (Fonds Barnier)	4,47 M	38
Agence de l'eau	3,18 M	27
Département	2,6 M	22
Communauté de communes	1,55 M	13



5. Démarches foncières

Acquisition des terrains

- Procédure de **déclaration publique pour expropriation** engagée en 2021 par le Département des Hautes-Alpes
- **188 parcelles** concernées
- **17 promesses de vente** signées
- Transfert du suivi de la procédure du Département à la ComCom en septembre 2026
- Objectif : **poursuite des acquisitions de parcelles à l'amiable** en parallèle de la procédure d'expropriation

5. Démarches foncières

Conventionnement pour mesures écologiques

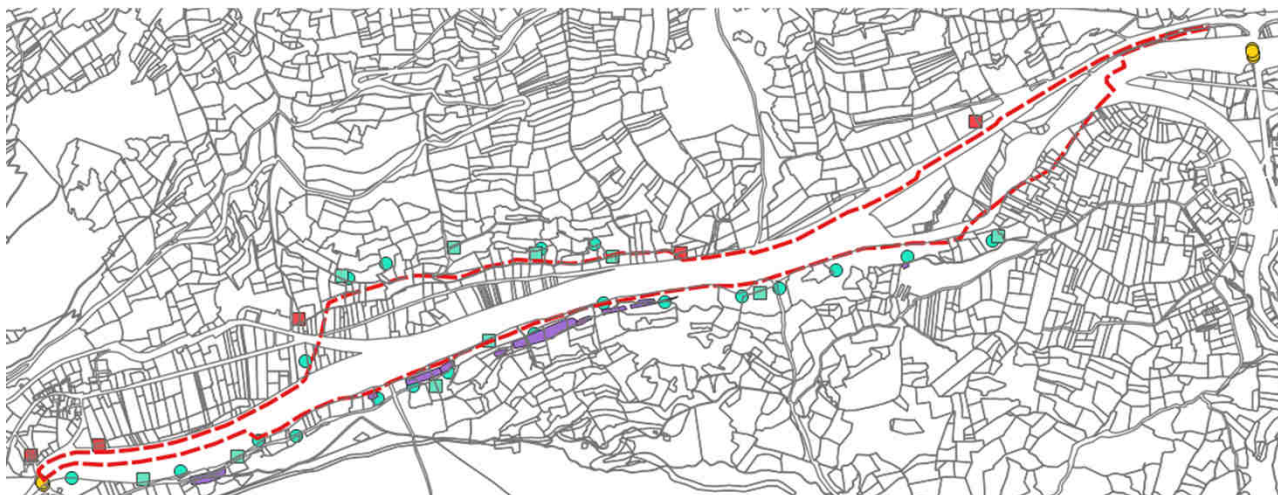
- Mesures de réduction et d'accompagnement imposées par arrêté préfectoral concernant :
 - Pose de nichoirs pour les oiseaux
 - Pose de gîtes pour les chauves-souris
 - Transplantation de la violette des collines (espèce végétale protégée)
- Identification de 53 parcelles receveuses réalisée cet été
- Envoi d'un courrier et d'une convention aux 51 propriétaires concernés en septembre
- Mise en place des mesures en octobre



5. Démarches foncières

Localisation des mesures écologiques

- Zone receveuse de Violettes des collines
- Nichoir
- Périurbain
- Forêt
- Gîte
- Forêt
- Pont



Merci de votre attention